

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

INTRODUCTION :

Le présent rapport d'orientations budgétaires a pour objectif de présenter les orientations du projet du budget primitif 2018. Bien naturellement, les décisions nationales s'imposent à nous. Le budget primitif sera soumis au conseil municipal du mardi 27 mars 2018.

ELEMENTS DE CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE

Contexte national et local :

La France devrait bénéficier d'une croissance de +1,7% en 2018. L'enveloppe du FPIC devait atteindre 1,2 milliards elle est finalement stabilisée à 1 milliard ce qui aboutit à un maintien de l'enveloppe pour Rennes Métropole. Sur le territoire du Département, le taux de chômage a diminué pour atteindre 7,2% soit 2 points de moins que la moyenne nationale. On enregistre une diminution de l'enveloppe nationale consacrée à la DETR par rapport à la loi de finances 2017. 2018 devrait voir la construction de logements se ralentir après 2017 qui avait vu une hausse de 15% des mises en chantier par rapport à 2016. Les indicateurs sont en net recul au dernier trimestre 2017 avec moins 3% compte-tenu des décisions gouvernementales en matière de logements.

LA SITUATION COMMUNALE :

Introduction :

Dans ce contexte très incertain, la commune doit poursuivre les orientations générales décidées depuis le début du mandat. Il s'agit ainsi de conduire une politique de désendettement en ne contractant pas de nouveaux emprunts. Les propositions d'orientation budgétaire pour 2018 répondent à deux exigences, une grande prudence sur nos prévisions de recettes et la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Pourquoi maîtriser nos dépenses de fonctionnement : pour dégager davantage de marges de manœuvre pour investir.

Pourquoi ne pas recourir à l'emprunt : pour limiter la hausse de notre annualité d'emprunt en intérêt et en capital et ainsi diminuer le niveau de notre dette.

1° BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

a) Dépenses :

Les priorités budgétaires affichées sont :

- contenir les dépenses de fonctionnement en intégrant les décisions nationales qui s'imposent à nous comme les effets de la hausse du point d'indice de 2016 et de 2017 en année pleine, hausse du prix de l'essence ;
- poursuivre l'application du plan de gestion de l'arbre ;

- stabilisation de l'enveloppe allouée aux associations (hors subvention exceptionnelle) ;
- maintien de l'enveloppe allouée à la culture (hors 10 ans du Sabot d'or).

On intègre la hausse de toutes les dépenses liées à l'augmentation de la population, l'augmentation du patrimoine et des effectifs scolaires. Cela se traduit par davantage de dépenses en alimentation, en garderie, dotations fournitures scolaires, subvention aux associations des parents d'élèves, participation communale au coût de fonctionnement de l'école du Sacré cœur, au CIAS, à l'Office des sports (critère nombre d'habitants).

b) Recettes :

- Prudence sur nos prévisions de recettes liées aux produits des services ;
- Prudence aussi liées aux recettes d'impôts et taxes car nous ne savons pas si les bases des valeurs locatives cadastrales vont être revalorisées. Il n'a pas été précisé à ce jour. Il a été de 0,4% en 2017 contre 1% en 2016.
- Prudence encore car nous ne connaissons pas l'impact de la réforme de la taxe d'habitation pour notre commune.
- Prise en compte de la poursuite de la baisse de la DGF par habitant ;
- Il était prévu que le FPIC passe à 1,2 milliards, il va rester à 1 milliard donc prévoir un montant équivalent à 2017 ;
- Prise en compte de l'abandon du fonds au maire bâtisseur avec effet rétroactif soit moins 135 000€ en 2017 et moins 200 000€ en 2018 ;
- Choix d'augmenter le taux des impôts communaux de 2% pour faire face à la perte sèche de recettes et pour faire face aux remboursements des emprunts contractés dans les mandatures précédentes.

2° BUDGET D'INVESTISSEMENT :

a) Dépenses :

Un budget qui agit pour le quotidien des habitants et qui prépare l'avenir :

- Il agit pour le quotidien des habitants en poursuivant l'entretien du patrimoine communal afin d'améliorer les conditions d'utilisation des usagers notamment aux écoles, aux salles des sports, au sabot d'or ...
- Il agit pour le quotidien des habitants en maintenant notre effort pour améliorer notre cadre de vie avec la réfection des chemins communaux mais aussi des espaces jeux aux abords de l'étang (fin de l'aménagement de l'espace jeux le carré des moussaillons et du terrain de basket...);
- Il agit pour le quotidien des habitants en continuant à œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail de nos agents avec la poursuite des aménagements au niveau de l'atelier communal mais pas seulement ;
- Il prépare l'avenir en répondant à la croissance du nombre d'habitants avec l'agrandissement du dortoir de l'école maternelle et la construction d'un bâtiment multifonctions pour l'enfance ;
- Il poursuit les réflexions sur la création d'une maison des associations, sur la finalisation du projet de skate park ;
- Il prépare l'avenir en engageant des études pour Saint-Gilles 2035 à travers la ZAC multisites ;

- Enfin, ce budget devra faire face au remboursement du capital des emprunts décidés lors de la mandature précédente et veiller à ne pas contracter de nouveaux emprunts en 2018 ;
- Il devra faire face aussi aux engagements pris sous l'ancienne mandature en matière de patrimoine avec le rachat des propriétés rue du prieuré et rue du centre pour plus de 468 000€.
- Prise en compte de l'enveloppe allouée dans le cadre de la métropolisation pour exercer les dépenses liées à la voirie et à l'éclairage public :

		2018	2019	2020	2021	Total
Programmation pluriannuelle des investissements	voirie	122 500 €	80 000 €	100 000 €	100 000 €	402 500 €
	éclairage	55 000 €	35 000 €	10 000 €	10 000 €	110 000 €
	réseaux	30 000 €				
	total	207 500 €	115 000 €	110 000 €	110 000 €	542 500 €

- Prise en compte des reports et reste à réaliser 2017 par exemple les travaux de l'atelier communal ou l'aménagement des jeux de l'étang ;

b) Recettes :

Compte-tenu des très fortes contraintes de notre budget de fonctionnement, compte-tenu des très fortes contraintes liées à notre endettement, il importe de ne pas contracter d'emprunts nouveaux. Il importe aussi de veiller à chercher de nouvelles recettes :

- La commune a sollicité une subvention au titre de la DETR ;
- La commune a sollicité une subvention au titre de la CAF ;
- La commune va bénéficier pour la dernière fois de la réserve parlementaire ;
- La commune va procéder à la vente de terrains pour plus de 900 000€.

3° LA DETTE :

a) Endettement pluriannuel :

Date : 06/02/2018 14:26
Endettement pluriannuel
550 - Saint-Gilles - (1)

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2008 au 31/12/2020 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2008	530 865,46 €	150 385,43 €	380 480,03 €	0,00 €	0,00 €	3 309 657,47 €
2009	421 359,18 €	97 761,69 €	322 990,51 €	606,98 €	0,00 €	2 929 177,44 €
2010	394 247,40 €	58 279,16 €	328 083,69 €	7 884,55 €	0,00 €	2 606 186,93 €
2011	384 162,70 €	50 566,74 €	316 854,80 €	16 741,16 €	0,00 €	2 278 103,24 €
2012	527 665,00 €	51 754,30 €	409 712,58 €	66 198,12 €	0,00 €	2 438 721,30 €
2013	249 407,14 €	59 421,62 €	189 985,52 €	0,00 €	0,00 €	2 429 008,72 €
2014	351 598,77 €	96 732,65 €	254 866,12 €	0,00 €	0,00 €	2 239 023,20 €
2015	387 978,55 €	121 815,74 €	266 162,81 €	0,00 €	0,00 €	4 284 157,09 €
2016	382 827,42 €	111 016,57 €	271 810,85 €	0,00 €	0,00 €	4 017 994,28 €
2017	378 804,56 €	100 642,73 €	278 161,83 €	0,00 €	0,00 €	3 756 023,43 €
2018	368 713,12 €	94 168,45 €	274 544,67 €	0,00 €	0,00 €	3 477 861,60 €
2019	348 223,54 €	88 967,06 €	259 256,48 €	0,00 €	0,00 €	3 203 316,93 €
2020	328 827,69 €	82 142,34 €	246 685,35 €	0,00 €	0,00 €	2 944 060,45 €

b) Structure de la dette

Voir document en annexe

4° LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS :

a) Le programme d'action foncière :

PROGRAMME D'ACTION FONCIERE
Conventions de mise en réserve et contributions 2017

Commune	Adresse	Désignation cadastrale	convention de mise en réserve				Contributions			
			N° convention	durée de portage	terme de la convention	prix	obs.	Contribution annuelle	mois	Contribution 2017
SAINT-GILLES	18 rue du Centre	AB1141	10.754avt 1	6	28/02/2017	190 000,00 €	cession en cours	1 210,30 €	12	1 210,30 €
SAINT-GILLES	14 rue du Prieuré	AC0712 AC0710	06.097avt 1	11	31/03/2017	172 000,00 €	cession en cours	2 552,48 €	12	2 552,48 €
SAINT-GILLES	15 et 17 rue du Centre	AB0091 AB0092	07.272	10	31/03/2017	288 000,00 €	0	- €	12	- €
SAINT-GILLES	10, rue du Centre	AB0180p	06.927 av1 av2	10	31/05/2017	181 057,76 €	cession en cours	2 686,04 €	12	2 686,04 €
SAINT-GILLES	Le Sabot d'Or	B0971 B0972 B0643	03.1.452	15	30/09/2018	4 573,47 €	0	77,52 €	12	77,52 €
SAINT-GILLES	29 Rue de St Brieuc	AB1135	15C0623	5	30/06/2020	20 000,00 €	0	84,80 €	12	84,80 €
SAINT-GILLES	25 Rue de St Brieuc	AB0174 AB0188	15C0623	5	31/07/2020	270 000,00 €	0	1 117,25 €	12	1 117,25 €
SAINT-GILLES	le Champ Priour	AB0072 AB0073 AB1108	16C0301	5	30/09/2020	548 250,00 €	0	2 193,00 €	12	2 193,00 €
SAINT-GILLES	15 rue de St Brieuc	AB0114 AB0115	10.962 av 1	13	30/03/2023	324 000,00 €	GT Foncier du 27/11/2017 : prolongation de 5 ans	2 064,00 €	12	2 064,00 €
SAINT-GILLES	23 rue de St Brieuc	AB0189	11.790 av 1	12	31/03/2023	130 000,00 €	GT Foncier du 27/11/2017 : prolongation de 5 ans	- €	12	- €
SAINT-GILLES	27 rue de St Brieuc	AB0122 AB1134	10.492 av 1	13	30/09/2023	195 000,00 €	GT Foncier du 27/11/2017 : prolongation de 5 ans	- €	12	- €
SAINT-GILLES	Le Gripail	B0381 B0382 B0383 B0386 B0388 B0389 B0586 B0587 B0591	05.065	20	30/06/2025	34 151,00 €	0	- €	12	- €
Total						2 357 032,23 €				11 985,39 €

b) L'avance de trésorerie consentie par Rennes Métropole Absence de recours à une ligne de trésorerie en 2018 :

Saint-Gilles - (1) - 35 - COMMUNE DE SAINT-GILLES	CA	2017
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2017	Montant des tirages 2017	Montant des remboursements 2017		Encours restant dû au 31/12/2017
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
	17/11/2015	91 106,88			22 776,72	22 776,72
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
	28/08/2016	200 000,00	0,00		0,00	
519 Crédits de trésorerie (Total)		291 106,88	0,00		22 776,72	22 776,72

Saint-Gilles - (1) - 35 - COMMUNE DE SAINT-GILLES	CA	2017
IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)		
IV		
A2.2		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de modification (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index de taux (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Devise	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux actuariel (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					5 137 840,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					5 137 840,00									
2252284	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2002		15/01/2003	150 000,00 V			3,1	2,64112	T	P	N	N	A-1
2262414	CAISSE D'EPARGNE	27/12/2003		01/01/2004	450 000,00 V			2,38	2,86336	S	P	N	N	A-1
223686	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/02/2004		01/01/2006	900 000,00 F			4,79	4,79	T	P	N	N	A-1
9750812	CREDIT AGRICOLE	22/12/2004		15/04/2005	1 000 000,00 V			2,31	2,31	T	P	N	N	A-1
1229803	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	12/04/2010		01/03/2013	400 000,00 R			4,61	4,61	A	P	N	N	A-1
282034	LA BANQUE POSTALE	11/03/2014		01/03/2014	2 300 000,00 F			3,07	3,07	T	C	N	N	A-1
D00780881	CEM	28/07/2018		30/11/2016	537 840,00 F			1,44	1,58237	T	C	N	N	A-1
Total général					5 137 840,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs modifications, indiquer la date de la première modification.
 (2) Arrondi : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas strictement défini comme la simple addition d'un taux fixe et de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mécanisme de ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant ; P pour amortissement annuel progressif ; F pour en fixe ; X pour autre ; S pour autre.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant le typologie de la circulaire JOCB-01/00770 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt spécif couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICINE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux observé au 31/12/2017 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)				3 477 861,80					278 161,33	100 542,73	0,00	23 821,65	
2252224	N	0,00		3 477 861,80				2,44618	278 161,33	100 542,73	0,00	23 821,65	
2252414	N	0,00		3 111,52	0,33	V		2,44618	12 205,94	0,00	0,00	0,00	
223886	N	0,00		52 420,75	1,58	V		2,46094	33 940,36	0,00	0,00	0,00	
3750812	N	0,00		222 373,36	0,33	F		4,79	26 136,73	11 438,91	0,00	2 602,92	
1220053	N	0,00		771 044,68	12,08	V		1,47291	34 670,04	0,00	0,00	0,00	
283334	N	0,00		294 771,06	9,42	R		4,51	22 842,26	14 328,87	0,00	8 662,78	
000790361	N	0,00		1 897 500,00	15,42	F		3,57	115 000,00	70 300,89	0,00	11 290,13	
	N	0,00		299 640,00	8,52	F		1,50537	52 660,02	4 348,26	0,00	375,19	
Total général		0,00		3 477 861,80					278 161,33	100 542,73	0,00	23 821,65	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'un ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau, « débit des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1010077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux (variable) après indications de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux calculé sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66A.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.